

15ème législature

Question N° : 41136	De M. Christian Hutin (Socialistes et apparentés - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Parc éolien de Dunkerque et radar militaire	Analyse > Parc éolien de Dunkerque et radar militaire.
Question publiée au JO le : 21/09/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Christian Hutin interroge Mme la ministre de la transition écologique sur l'implantation d'un parc d'éoliennes géantes de 300 mètres de haut au large de Dunkerque et à 10 km du rivage, soit une proximité immédiate. Par ailleurs, Mme la ministre n'est pas sans savoir qu'un mouvement d'opposition de plus en plus important existe localement. À ce jour plus de 7 500 des concitoyens demandent qu'un référendum soit organisé. Ce projet, incontestablement fait l'objet d'un rejet sans cesse croissant. Or une annonce de Mme la ministre et confirmée par M. le Premier ministre, disait qu'il y aurait une interdiction de création de parc éolien à moins de 70 km d'installations, en l'occurrence de radars militaires. Le projet de parc éolien au large de Dunkerque est incontestablement dans le champ de cette disposition. En effet, un radar militaire se situe à Calais (30 km de Dunkerque), sans compter les installations de surveillance de la Marine nationale situées à Dunkerque même. Il souhaite donc connaître les mesures qu'elle compte prendre, au regard de cette annonce, pour mettre un terme à ce projet éolien.